

Bureau du 12 décembre 2005

Décision n° B-2005-3857

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Cession, à l'Etat, d'un terrain situé 3 à 11, rue de la Doua et 17 à 27, rue Léon Fabre**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par actes en date des 11 mai 2000, 12 novembre 2001 et 17 janvier 2005, la Communauté urbaine a acquis en réserve foncière rue de la Doua, à l'angle des rues Léon Fabre et Marcel Dutartre à Villeurbanne, trois terrains contigus d'une superficie totale de 13 312 mètres carrés, cadastrés sous les numéros 1, 2, 3 et 4 de la section BB, destinés à terme à recevoir des programmes immobiliers qui tendent à mettre en relation les entreprises et le domaine scientifique de la Doua à Villeurbanne, d'une part, à la réalisation de l'élargissement de la rue de la Doua, d'autre part.

Par ailleurs, issu d'une initiative concertée entre le ministère de la recherche, la région Rhône-Alpes, le conseil général du Rhône et la Communauté urbaine, le projet Canceropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara) a été lancé lors du plan cancer national en 2002 et est maintenant un des sept canceropôles français labellisés.

Clara est un réseau de recherche qui a pour objectif de fédérer les acteurs régionaux impliqués dans la lutte contre le cancer, en favorisant l'industrialisation des innovations au bénéfice du patient. Le projet s'appuie sur une stratégie de mise en réseau des industriels, hôpitaux, établissements de recherche appliquée et clinique, universités et établissements d'enseignement supérieur autour de plusieurs plates-formes technologiques basées à Lyon, Grenoble et Saint Etienne.

En novembre 2004, le canceropôle a lancé son plan d'action et de structuration avec un budget maximum estimé à 60 M€, dans le cadre du volet économique du contrat d'agglomération signé en septembre 2003 entre la Communauté urbaine, la région Rhône-Alpes, le conseil général du Rhône et l'Etat. Le comité de pilotage du 29 novembre 2004 a entériné l'organisation, le programme de plates-formes et le plan de financement prévisionnel du canceropôle.

Dans le cadre du volet économique du contrat d'agglomération, la Communauté urbaine soutient le développement du projet Clara par le biais de participations financières ou d'apport de terrains, repris dans une délibération qui a été entérinée par le conseil de Communauté urbaine le 14 novembre 2005 ayant trait au projet de mise en œuvre des plates-formes HCL Lyon-sud et Lyon-est, dans le cadre du canceropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes.

Aussi, dans le cadre de ce dispositif, la Communauté urbaine contribue-t-elle à ce projet, entre autres, pour la cession gratuite d'un terrain de 11 520 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, situé 3 à 11, rue de la Doua, à l'angle du 17 à 27, rue Léon Fabre à Villeurbanne, à détacher d'un terrain de plus grande superficie, cadastré section BB n° 1, 2, 3 et 4. Dans le cadre du volet économique du contrat d'agglomération, le terrain est valorisé à hauteur de 2,350 M€, hors frais d'actes notariés évalués à 18 444,82 €.

Ce terrain est destiné à recevoir la Cité lyonnaise de l'environnement et de l'analyse (CLEA) qui sera érigée à proximité immédiate du domaine scientifique de la Doua à Villeurbanne. CLEA devait fédérer trois structures réunissant à terme plus de 400 chercheurs, ingénieurs et techniciens à savoir :

- le Centre européen de résonance magnétique nucléaire (RMN) à très hauts champs,
- l'institut des sciences analytiques,
- le groupement de Lyon du Cénagref.

Il est prévu à terme un programme global, de l'ordre de 20 000 mètres carrés, de surface hors œuvre nette (SHON), avec une première tranche de 11 000 mètres carrés de SHON. Cette première tranche est inscrite au contrat de plan Etat-Région (CPER) 2000-2006 et comprend :

- la construction d'un bâtiment d'environ 3 211 mètres carrés de surface utile, avec parkings en sous-sol, destiné à recevoir le centre européen de RMN à très hauts champs dont le coût d'investissement est estimé à 10,67 M€ TTC, hors mobiliers,
- la construction d'un bâtiment d'environ 4 476 mètres carrés de surface utile, destiné à recevoir l'institut des sciences analytiques et le groupement de Lyon Cénagref, dont le coût d'investissement est estimé à 14,00 M€ TTC, hors mobiliers ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le principe de la cession gratuite de ce terrain de 11 520 mètres carrés à l'Etat, situé 3 à 11, rue de la Doua à l'angle du 17 à 27, rue Léon Fabre à Villeurbanne.

2° - Autorise :

a) - l'Etat ou le CNRS maître œuvre du projet, à déposer un permis de construire auprès de la commune de Villeurbanne en vue de la réalisation du projet CLEA,

b) - monsieur le président à signer l'acte administratif à intervenir.

3° - Produit de la cession : 0 €,

- sortie du bien du patrimoine communautaire pour la valeur historique :

- en dépenses : compte 674 100 - fonction 824 pour 2 368 444,82 € ,
- en recettes : compte 211 800 - fonction 820 - opération 0096 pour 311 591,92 € ,
- compte 211 500 - fonction 820 - opération 0552 pour 1 731 890,12 € ,
- compte 211 200 - fonction 820 - opération 0031 pour 324 962,78 € .

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,